

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOUANCE AU PERCHE

26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 12

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Fabien NAVET, Arnaud BOUTTET, Jeannine CIBOIRE, Patrick GUILLIER de SOUANCE

ABSENTS EXCUSES : Thomas LECOSSAIS pouvoir à Fabien NAVET, Guillaume POTEL, Emilie DEFOND

Secrétaire de séance : Cécile AUBIN

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 10 septembre 2024
- Assainissement collectif : approbation du règlement
- Tarifs contrôle des branchements à l'assainissement collectif
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
- Election d'un nouveau délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Souancé-Trizay-Vichères
- Election des nouveaux délégués titulaires et suppléants au Parc Naturel Régional du Perche
- Election des nouveaux délégués titulaires et suppléants au Syndicat Territoire Energie 28
- Litige SINEAU-DAVID/ Commune
- Sinistre du 8 octobre 2024
- Programme prévisionnel des investissements 2025
- Rapport des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 10.09.2024

Mme AUBIN indique que certains détails figurant dans la délibération du placement de la commune en FRR (France Ruralité Revitalisation) n'avaient pas été explicitement abordés pendant la séance. Madame le Maire prend acte.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024, transmis aux membres du Conseil Municipal le 17 septembre 2024, est approuvé à l'unanimité.

REVISION DU REGLEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire présente le règlement de l'assainissement collectif qui doit être adopté en raison la mise en place du contrôle des branchements à l'assainissement collectif et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce nouveau règlement qui lui est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, adopte le règlement de l'assainissement collectif dont une copie est annexée à la présente délibération.

TARIFS CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu la délibération du 3 juin 2024 rendant obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être et que ce contrôle sera opéré par Eure-et-Loir Ingénierie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs du contrôle des branchements à l'assainissement collectif :

- **1^{er} immeuble :** 200 €
- **Pour les immeubles suivants :** 100 € par immeuble
- **Contre-visite :** 100 € par immeuble

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

1. De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0.035/mètre de canalisation prévue au décret visé ci-dessus), soit $RODP = L \times 0.035 \text{ €} + 100$
où L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales
2. Que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.**

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE SOUANCE-TRIZAY-VICHERES

Madame le Maire expose que, suite au décès de M. Serge MORICE, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué de la commune de Souancé-au-Perche au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Souancé-Trizay-Vichères dont il était membres.

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts des Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la commune de Souancé-au-Perche,

Le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue : Mme Cécile AUBIN.

ELECTION DES NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Madame le Maire expose que, suite au décès de M. Serge MORICE, il convient de procéder à l'élection des nouveaux délégués de la commune de Souancé-au-Perche au sein du Parc Naturel Régional du Perche.

Le Conseil Municipal a élu la majorité absolue : M. Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, titulaire et Mme Jacqueline LAURENT, suppléante.

ELECTION DES NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE

Madame le Maire expose qu'en raison du manque de disponibilité de M. CHANDAVOINE pour assister aux réunions du Syndicat de Territoire Energie, elle propose de procéder à l'élection des nouveaux délégués de la commune de Souancé-au-Perche.

Le Conseil Municipal a élu la majorité absolue : Mme Marie-Claude RIGOT, Titulaire et M. Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, suppléant

LITIGE SINEAU-DAVID/COMMUNE

Madame le Maire informe qu'elle a été saisi d'un incident sur le chemin empierré accessible après la Bénardière. Une branche située sur une parcelle bordant le chemin est tombée sur la voiture de Mme DAVID.

Le dossier a été transmis à la protection juridique de Groupama afin de connaître la responsabilité et la suite à donner.

SINISTRE DU 8 OCTOBRE 2024

Madame le Maire informe qu'elle a effectué une déclaration de sinistre en raison d'un choc contre un candélabre avec le tracteur tondeuse conduit par un élu.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2025

Madame le Maire présente un document de travail concernant le programme prévisionnel des investissements pour 2025 suite aux choix fait par la commission des travaux le 6 novembre dernier

Les principaux sujets (hors Restes à Réaliser 2024) retenus sont :

- Remplacement des volets du logement 1 bis rue du 19 Mars
- Aménagement du parking site AXEREAL
- Pose et fourniture d'un système de vidéoprotection

1 – FOURNITURE ET POSE DE VOLETS AU LOGEMENT 1 BIS RUE DU 19 MARS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplacer les volets du logement 1 bis rue du 19 Mars selon le détail ci-dessous :

	HT	TTC
• Fourniture et pose volets bois	5 818.00	6 399.80
TOTAL	5 818.00 €	6 399.80 €

Cette opération dans sa globalité s'élève à 5 818.00 € HT (6 399.80 € TTC).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ces travaux et à signer tout document se rapportant à cette opération.

2 – AMENAGEMENT D'UN PARKING SITE AXERREAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser des travaux d'aménagement d'un parking sur le site AXERREAL selon le détail ci-dessous :

	HT	TTC
• Aménagement voirie	73 805.72	88 566.86
• Aménagement paysager	14 035.68	16 842.82
TOTAL	87 841.40 €	105 409.68 €

Cette opération dans sa globalité s'élève à 87 841.40 € HT (105 409.68 € TTC).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ces travaux et à signer tout document se rapportant à cette opération.

3 – FOURNITURE ET POSE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer un système de vidéoprotection sur la commune selon le détail ci-dessous :

	HT	TTC
• Vidéoprotection	24 656.92	29 588.30
TOTAL	24 656.92 €	29 588.30 €

Cette opération dans sa globalité s'élève à 24 656.92 € HT (29 588.30 € TTC).

Madame le Maire informe également que le contrat de maintenance de l'entreprise AUDITEC s'élève à 1 300 €/an.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ce projet et à signer tout document se rapportant à cette opération.

- Commission des Travaux

- **Parcours d'interprétation historique**

M. CHANDAVOINE informe que l'installation des pupitres et poteaux est en cours de finalisation sur les chemins de randonnée

- **Station d'épuration**

Lors des inondations du 9 octobre dernier des dégâts ont été constatés sous la bâche. Un devis a été demandé à l'entreprise VALMAT. L'assurance ne prend pas en charge ce sinistre.

- Commission des Affaires Scolaires

Madame le Maire rend compte du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 7 novembre dernier. Elle informe qu'actuellement l'effectif est de 52 élèves et que l'an prochain il y aura 7 élèves qui entreront au collège.

- Commission Fêtes et Cérémonies

Madame le Maire remercie Mesdames AUBIN et CIBOIRE pour leur aide à la préparation du banquet des Aînés et Madame AUBIN pour sa présence au banquet. Avec 70 personnes inscrites le moment a été très convivial.

Prochaines dates à retenir :

- Distribution des colis aux aînés : Samedi 14 décembre de 10 h à 12 h
- Arbre de Noël : Dimanche 15 décembre à 15 heures
- Cérémonie des vœux du Maire : Samedi 25 janvier à 18 heures

QUESTIONS DIVERSES

Il a été évoqué les sujets suivants :

- L'avancement et le terme du PLUi prévu pour avril 2025
- La reprise de l'activité bibliothèque avec l'école
- Le choix d'un nouveau gestionnaire pour AQUAVAL
- La coupure d'électricité du 21 novembre et les personnes âgées seules
- Le déneigement
- La création de l'espace Serge MORICE aux jardins partagés
- Projet de blason sur le talus près de la boulangerie
- L'organisation du Téléthon par l'équipe des jardins partagés samedi 30 novembre dès 11 h à la salle polyvalente
- L'organisation d'un loto par le Comité des Fêtes dimanche 9 février 2025
- L'installation des illuminations de Noël dans le bourg par M. BOUTTET et NAVET
- Révision de l'amplitude horaire de l'éclairage public
- Chute de tuiles sur le bâtiment des installations téléphoniques rue de Nogent
- L'organisation par l'APE d'un marché de Noël dimanche 8 décembre à partir de 11 heures dans la salle des fêtes de Vichères

Madame le Maire lève la séance à 23 h 45.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 17 décembre 2024 à 20 h 30

Le Maire de Souancé-au-Perche,
Marie-Claude RIGOT

Le Secrétaire de séance,
Cécile AUBIN